

Bilan du premier plan de conservation du grand hamster établi pour la période 2000-2004

Isabelle Losinger, Michel Catusse, Marie-Christine Wencel & Pierre Migot

Contexte

Le grand hamster (*Cricetus cricetus*), présent encore à la fin du XIX^e siècle jusqu'aux portes de Paris, aurait peut-être disparu de son dernier fief français, l'Alsace, si au début des années 1990, des associations de protection de la nature n'avaient pas alerté les pouvoirs publics de la régression importante des populations, classées jusque-là, nuisibles. Les causes de cette régression sont liées à des campagnes d'éradication et aux changements de pratiques culturales à grande échelle.

Le grand hamster est protégé par la convention de Berne (1990) dans trente-deux pays dont la France. Il fait également partie des « espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte » dans le cadre de la Directive « Habitats » adoptée par les pays de l'Union européenne le 21 mai 1992 et mise en application en France par instruction aux préfets le 21 janvier 1993. Enfin, il est également protégé en France, au même titre que le loup, le lynx et l'ours par un arrêté ministériel sur les mammifères (1981, modifié en 1993, 1996 et 2004).

Dans ce contexte, un comité de pilotage pour la mise en œuvre d'un plan de conservation du grand hamster en Alsace a été créé le 24 août 1995 sous la responsabilité du Préfet de région. En 1996, le ministère de l'Environnement confiait à l'Office national de la chasse un programme d'étude. Ces deux démarches ont abouti à la mise en place d'un plan de conservation national appliqué à la période 2000-2004 (Wencel, 1999). Dans ce cadre, l'ONCFS a également procédé à l'actualisation des données relatives à la répartition et à la quantification des dernières populations, préalable indispensable à la définition de mesures pertinentes de préservation de l'espèce et de son habitat afin d'agir sur les différents facteurs identifiés comme principales causes de sa régression (Wencel *et al.*, 1999).

Vers la définition d'un programme de conservation

Le programme de conservation, validé en 1999 par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) et par le comité permanent de la Convention de Berne, comporte 6 axes de travail complémentaires, classés par ordre de priorité :

1. favoriser l'acceptation de l'espèce au sein du monde agricole par une information adaptée et une prise en compte des dommages aux cultures ;
2. préserver l'habitat du grand hamster (maintien de cultures et de pratiques culturales favorables, prise en compte de l'espèce dans les aménagements urbains) ;
3. suivre l'évolution des populations et des dommages aux cultures ;
4. informer le public ;
5. maintenir des souches d'élevage afin de procéder à des renforcements expérimentaux de population ;
6. engager des programmes de recherche en partenariat avec l'étranger (génétique, dynamique des populations).

L'ONCFS a été chargé de la mise en œuvre de plusieurs volets techniques de ce plan : l'information et la sensibilisation

des agriculteurs, le suivi des populations et des modes de gestion de l'animal, le suivi technique des mesures de protection de l'habitat, la mise en place et le suivi d'un programme de renforcement (Losinger, 2001 ; 2002 ; 2003 ; 2004).

Cet article présente le bilan de l'application de ce premier plan de conservation.

Résultats principaux par objectifs

Acceptation de l'espèce

Les campagnes d'information et la prévention des dommages aux cultures ont permis aux exploitants agricoles de mieux connaître le statut de l'espèce et de bénéficier d'une prise en compte des dommages dans les cultures à haute valeur ajoutée (choux, betteraves, légumes, tabac, houblon). Depuis 1998, une procédure de constat des dommages a été mise en place dans ces cultures sensibles, où, à sa sortie d'hibernation, le grand hamster peut causer des dommages conséquents. En fonction de l'importance des dommages et du nombre de terriers dans la parcelle, deux alternati-

ves sont proposées aux exploitants : une compensation financière ou la capture des animaux. Depuis 2000, l'ONCFS a réalisé 61 constats (187 terriers) entre le 22 mars et le 15 septembre, ce qui représente en moyenne 12 constats et 37 terriers par an. Sur ces 61 constats, 22 animaux ont été déplacés dans des parcelles gérées en faveur de l'espèce et 1 individu a été confié au centre d'élevage. Les dommages occasionnés autour de 101 terriers ont été indemnisés pour une valeur totale de 8984 euros (figure 1) Sur les 34 exploitants concernés, 50 % ont subi exceptionnellement des dommages et 18 % ont fait appel à l'ONCFS plus de 3 fois en 5 ans. Trois communes regroupent l'ensemble des constats de dommages : Obernai, Geispolsheim et Duttlenheim, en raison de densités importantes de grands hamsters et d'un mode d'occupation des sols donnant la priorité à la culture du chou, culture la plus touchée par les déprédations de grands hamsters.

La capture a été retenue principalement pour les cultures de choux, dans lesquelles l'importance des dommages peut augmenter rapidement et compromettre la récolte. Dans celles de

betteraves, c'est l'indemnisation qui a été retenue par les exploitants, la prédation s'effectuant sur un laps de temps très court et les dommages évoluant peu. De plus, le système de prévention des dommages par apport de nourriture quotidien, rassure les exploitants et a permis de diminuer significativement les dommages.

Préservation des milieux de vie

Depuis 1998, deux actions principales ont été mises en place pour tenter de préserver les habitats du grand hamster : d'une part, la mise en place de conventions de gestion de parcelles agricoles et d'autre part, la proposition d'une gestion différente des jachères [en moyenne 17 ha/an en JEFS (jachère environnement faune sauvage) Hamster]. Depuis 2003, des mesures favorisant le développement des légumineuses et de la luzerne, en particulier, sont proposées dans le cadre des CAD (contrat d'agriculture durable ; 6 ha souscrits en 2004). Seules les mesures de type agro-environnementales constituent pour le moment un outil permettant de mettre en œuvre des mesures de restauration des milieux et de reconstituer un réseau de petites parcelles de quelques ares de luzerne ou de trèfle et de céréales à paille, indispensables pour la survie de l'espèce.

Au final, 69 conventions ont été effectives sur la période 2000-2004, dont 70 % dans le Bas-Rhin. Leur financement provient de la DIREN, l'association Sauvegarde Faune Sauvage (SFS) et les Conseils généraux. Ainsi, plus de 152 000 € ont été distribués aux exploitants dans le cadre de ces conventions. Plus d'un quart a été implanté en luzerne, le reste en céréales d'hiver (blé, orge). La surface sous convention est passée de 78 ha en 2000 à plus de 150 ha en 2004. Toutefois, sur les parcelles en convention le nombre de terriers est en régression : 426 terriers (densité 5,1) en 2000 et 279 terriers (densité 1,9) en 2004. Les raisons de cette baisse reflètent l'évolution des populations en Alsace : année moins favorable sur le plan climatique (hiver doux), légère modification de l'assolement, développement cyclique des populations, impact des prédateurs...

Globalement, les premières analyses tendent à montrer que la reconstitution d'habitats favorables a permis de stabiliser les populations dans les zones concernées par les conventions. Or les mesures sont de nature contractuelles et

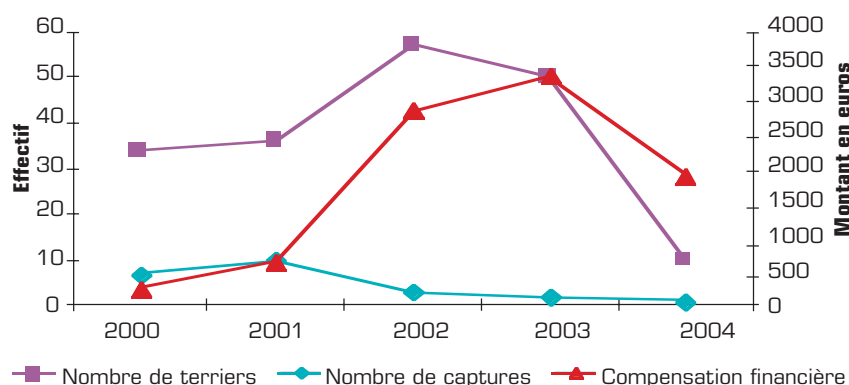


Figure 1 : Évolution des constats de dommages aux cultures

ne peuvent s'imposer aux agriculteurs. Un dialogue constant est donc nécessaire. Dans le 2^e plan de conservation il faudra tenir compte de la nouvelle PAC, ce qui exigera une concertation avec les organisations agricoles et les diverses administrations pour préciser les caractéristiques techniques des conventions de gestion et mieux répondre aux exigences des exploitants agricoles et à celles écologiques du grand hamster.

Suivi des populations

Entre 1997 et 1999, l'enquête menée par les agents de l'ONCFS a mis en évidence l'existence du grand hamster dans 74 communes alsaciennes (depuis, la présence a été signalée par des exploitants, des associations ou des particuliers sur plusieurs autres communes). Pour estimer les niveaux de population dans ces communes, l'ONCFS a mis au point une méthode, validée en 2000, fondée sur le dénombrement des terriers de grands hamsters à partir de début avril, le long de transects espacés de 10 m, dans les parcelles de luzerne, de trèfle, de blé et d'orge d'hiver (Wencel, 2000). Depuis 2000, cette technique de prospection a été mise en œuvre prioritairement dans les secteurs où l'espèce avait été identifiée.

Depuis 1998, 87 communes ont fait l'objet de prospections (68 dans le Bas-Rhin/19 dans le Haut-Rhin) sur les 99 (80/19) identifiées. Les suivis ont représenté l'équivalent de 1 286 journées agents et une surface d'environ 5 000 ha a été prospectée. Au total, 3 376 indices de présence de l'espèce ont été récoltés au cours des comptages. 54 communes présentent des densités relativement faibles et 11 communes, une densité supérieure à 0,1 terrier/ha. Rappelons que la viabilité d'une population est atteinte lorsque les densités sont de l'ordre de

2 terriers par hectare. Aucun indice de présence n'a été trouvé dans 27 d'entre elles (soit 32 %), ce qui signifie, soit que l'espèce a disparu de la commune, soit que les effectifs sont tellement faibles que l'effort de prospection n'a pas permis de les trouver.

Sur les deux sites du Bas-Rhin recensés annuellement depuis 1998, les études indiquent une augmentation des populations jusqu'en 2001 puis une baisse importante qui s'est poursuivie jusqu'en 2004 (figure 2).

Le 1^{er} plan national de conservation a mis en évidence qu'il subsistait dans le département du Bas-Rhin quelques populations non relictuelles (densités de 0,8 à 2,3 terriers à l'hectare). Cependant, elles sont soit fortement disséminées (moins de 0,5 terriers/ha) et inaptées à se reconstituer, soit au contraire fortement localisées (50 terriers/ha), donc mal tolérées par les agriculteurs et à la merci d'une modification de leur habitat. Or, ces populations « viables », localisées aux portes de Strasbourg, sont menacées par de nombreux projets routiers et urbains à court terme. Dans le Haut-Rhin, les populations sont en augmentation en raison d'un programme de renforcement qui a débuté en 2003. Toutefois, la comparaison des densités de populations ramenées à la SAU favorable, indique que les populations sont très fragiles sur ce secteur (densité de 0,1 terriers par hectare) et peuvent s'éteindre à tout moment.

La survie du grand hamster en Alsace reste possible, mais sous réserve d'une acceptation de l'espèce par les exploitants agricoles et de la restauration de milieux favorables, mais aussi et surtout par sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, objectif principal du 2^e plan de conservation.

Sensibilisation du public

De nombreuses associations ont mis en place des actions d'information et de sensibilisation pour faire connaître cette espèce au grand public. Parmi les réalisations, on compte :

- les publications à caractère scientifique de l'ONCFS ayant élargi le champ des connaissances, réservées à un public averti (protocole de comptage, monographie complète, comptages et suivis, expertise internationale sur les projets d'infrastructures) ;
- l'édition de documents ou objets à destination du grand public ou à caractère pédagogique (affiches, plaquettes, cartes postales, enveloppes, timbre...) ;
- la mise en œuvre de sorties sur le terrain à destination du grand public ;
- la réalisation d'un film animalier sur l'espèce en deux versions, et sa programmation télévisuelle ;
- la publication d'articles dans la presse (notamment *Terre Sauvage*, *Femme Actuelle*, *La Salamandre*...) ;
- la présentation en terrarium et en cycle inversé (animal présenté en environnement nocturne) d'un grand hamster au parc zoologique de Mulhouse.

Le plan de communication, élaboré en 2004, prévoit également la mise en place par le Conseil général du Bas-Rhin d'un pôle d'animation sur le grand hamster au « Vaisseau » et le partenariat avec de grandes enseignes de distribution (bière hamster par Kronenbourg, par exemple) dans le courant de l'année 2005.

Élevage et renforcement des populations

En limite des 2 départements alsaciens, les opérations visant à maintenir les habitats favorables au grand hamster en Alsace ne se sont pas avérées suffisantes pour préserver l'espèce. Au vu de l'ampleur et de la vitesse du déclin de cette espèce endémique et emblématique qu'est le grand hamster, il est légitime de s'interroger sur la pertinence d'un scénario de conservation qui serait fondé exclusivement sur les mesures agro-environnementales. La réintroduction d'individus sur des zones encore favorables où l'espèce n'est plus présente, devrait permettre de créer des noyaux de populations qui contribueront à la restauration générale de la population alsacienne au fur et à mesure de l'amélioration de l'habitat.

C'est pourquoi, un élevage a été mis en place en 2000 au parc zoologique de Mulhouse, par l'association

Sauvegarde Faune Sauvage grâce au financement des collectivités du Haut-Rhin. Les animaux élevés proviennent essentiellement de l'élevage du CNRS de Strasbourg et des apports sauvages (animaux capturés après constat de dommage aux cultures ou sur les lieux d'un projet d'urbanisme).

Une étude de faisabilité du renforcement des populations de grand hamster en Alsace a été élaborée en 2002 par l'ONCFS. Après avis favorable de la Commission Faune du CNPN puis à partir de ses recommandations et suivant les lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature, un protocole de renforcement des populations de grands hamsters a été rédigé en 2003. Le choix du site de renforcement a porté sur le secteur du Ried Brun [communes d'Elsenheim (Bas-Rhin), Grussenheim et Jepsheim (Haut-Rhin)] où une petite population d'une trentaine d'individus, menacée de disparition, se maintient sur plus de 1500 hectares de terres arables. 75 individus en provenance de l'élevage ont ainsi retrouvé la liberté en 2003 et 23 en 2004. Les suivis réalisés par télémétrie et capture-marquage-recapture ont permis d'obtenir des résultats sur le comportement de l'espèce en matière d'occupation de l'espace. Ils ont également montré un taux de survie très faible (1 % à 78 jours), comparable à d'autres programmes de ce type menés aux Pays-Bas. Une réflexion est en cours sur le cahier des charges de l'élevage et le protocole de lâcher afin d'optimiser les chances de survie des individus lâchés.

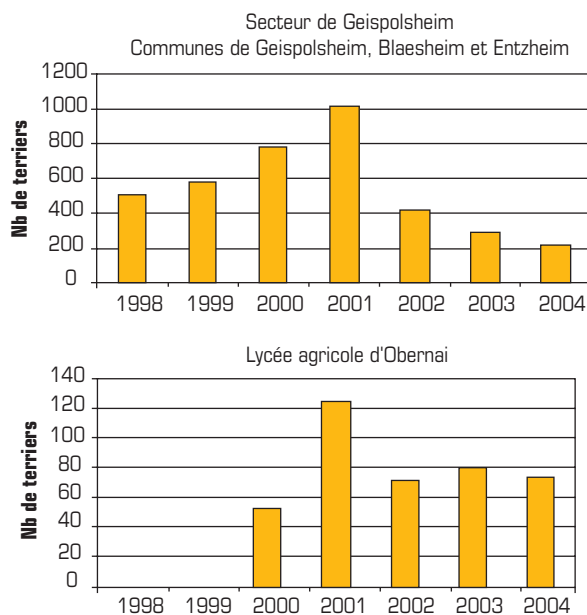


Figure 2 : Évolution du nombre de terriers recensés annuellement sur les secteurs de Geispolsheim et Obernai.

Partenariat avec les équipes étrangères

Un partenariat entre équipes de recherches vise à mutualiser les expériences en matière de gestion des différentes composantes des plans de conservation respectifs. Grâce aux visites de travail dans les pays de l'aire de présence de l'espèce et aux réunions annuelles du groupe de travail international, de nouvelles données sur la biologie, l'écologie, la génétique et la dynamique des populations ont pu être acquises. Dans ce cadre, l'ONCFS a organisé en octobre 2004 à Strasbourg les 12^e rencontres du groupe de travail international comptant plus de 60 experts (Actes disponibles début 2005).

Des discussions sont en cours afin de mettre en ligne une base de données internationales et développer un projet INTERREG ou LIFE consacré à l'étude des modes de gestion des habitats et au suivi consécutif aux opérations de renforcement.



Photo © I. Losinger/ONCFS

Conclusions et perspectives

En 2004, le premier plan de conservation s'est achevé et un bilan des actions effectuées a été fait avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique du grand hamster en France. Il a reposé sur 3 dispositifs :

- une enquête d'opinion à partir d'un questionnaire doublé d'un entretien individuel centré sur l'appréciation des réalisations ;

- l'analyse des résultats du suivi scientifique réalisé par l'ONCFS afin de confronter les actions menées aux résultats concrets obtenus ;

- le bilan des discussions de la Commission faune du CNPN du 18/11/2004 et du comité de pilotage du 24/11/2004.

Les premières conclusions indiquent que les 6 objectifs du 1^{er} plan doivent être

maintenus et les moyens humains et financiers développés même si tous n'ont pas été totalement atteints, notamment en terme de surfaces conventionnées.

Une mission d'expertise a été confiée à deux membres du CNPN et à deux scientifiques internationaux afin de donner un avis sur le bilan du 1^{er} plan et sur l'ébauche du second. Sur la base des conclusions de l'expertise attendues fin avril 2005, une proposition sera faite devant la Commission faune du CNPN en mai 2005 pour un second plan couvrant la période 2006-2010. 2005 sera une année de transition.

Les grandes lignes du second plan de restauration devraient porter sur :

- à court terme : la stabilisation de la régression des populations, notamment sur le noyau au sud ouest de Strasbourg et le développement de la

population sur le site de renforcement à la limite des 2 départements ;

- à moyen terme, la reconstitution de la connexion entre ces noyaux de populations et la sensibilisation de la population alsacienne à la préservation de l'espèce.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui ont apporté leur concours et leur soutien à cette étude. Les actions engagées au titre de ce programme n'auraient pu être concrétisées sans la confiance accordée par les exploitants agricoles que nous tenons à remercier tout particulièrement.

Ce programme a bénéficié de la contribution financière du ministère de l'écologie et du développement durable et de la DIREN Alsace.

ABSTRACT

Evaluation of the first 2000-2004 Common hamster conservation plan

Isabelle Losinger, Michel Catusse, Marie-Christine Wencel & Pierre Migot

■ The Common hamster (*Cricetus cricetus*) is only located in France, in the Rhenish plain. The Vosges are the western limit of its distribution area. The species is protected in France since 1993 and submitted to a national specific conservation plan for 2000-2004, while the technical operations for this plan were carried out by ONCFS.

■ The first analysis shows that the six objectives gave satisfactory results. The information campaigns and the prevention of damages to cultures led to a better acceptance of the species by the farmers. The reconstruction of suitable habitats obtained by direct conventions and agreements on sustainable agricultural practices stabilized the populations concerned.

■ Monitoring of these populations must be carried on and the methods should be adjusted to optimise the available human means (especially with respect to associations and volunteers). In spite of a recent communication plan, many associations started information and awareness actions: articles with the effigy of the Common hamster, reports in the local, national and international press and medias, field trips for students... A Common hamster rearing program was set up and since 2003 more than 100 individuals have been released in the framework of a re-enforcement program. Finally, thanks to an international cooperation, different research programs were carried out, like genetic research on Alsatian Common hamsters.

■ On the basis of these results, a second 5-year plan should be validated mid-2005. This plan should include the same actions as those set up in the first one. The objective is to maintain or increase the numbers of the last Alsatian Common hamster populations.

BIBLIOGRAPHIE

- Losinger I. (2001) — Plan de conservation du grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace : bilan technique de l'ONCFS 1998-2001. Rapport au MEDD, 28 p.
- Losinger I. (2002) — Plan de conservation du grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace : bilan de la prévention des dommages, aux cultures et du suivi des populations. Rapport au MEDD, 14 p.
- Losinger I. (2003) — Bilan de la mise en œuvre des activités techniques en 2003 : prévention des dommages aux cultures, suivi des populations de grands hamsters, suivi des conventions de gestion de parcelles culturales, en faveur des populations de grands hamsters et contribution à l'opération de renforcement, Rapport au MEDD, 2003, 45 p.
- Losinger I. (2004) — Bilan de la mise en œuvre des activités techniques en 2004 : prévention des dommages aux cultures, suivi des populations de grands hamsters, suivi des conventions de gestion de parcelles culturales en faveur des populations de grands hamsters, suivi de l'opération de renforcement. Rapport au MEDD, 2004, 32 p.
- Wencel M.C. (1999) — Plan de conservation du grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace 2000-2004. Rapport au MEDD. 80 p + annexes.
- Wencel M.C. (2000) — Mise au point de la méthode indiciaire d'estimation de l'abondance et de suivi des populations de grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace 1996-2000. Rapport interne ONCFS. 22 p.
- Wencel M.C. & P. Migot (1999) — Le grand hamster en Alsace. Bulletin mensuel O.N.C., janvier 1999. 4-8.